

Les prestations sociales des indépendants

Vous trouverez ci-dessous les montants des prestations sociales auxquelles vous pouvez avoir droit en qualité d'indépendant à titre principal. Ces montants sont à jour au 1^{er} mars 2026.

PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE

Pension minimale annuelle

Marié	27.655,22 €
Isolé	22.139,15 €
Conjoint survivant	21.843,28 €

Pension minimale mensuelle

Marié	2.304,60 €
Isolé	1.844,93 €
Conjoint survivant	1.820,27 €

Ces chiffres représentent les montants "minimum" de pension de retraite si vous justifiez d'une carrière complète (45 ans) en régime indépendant et qui sont payés au plus tôt à l'âge légal de la pension.

INCAPACITÉ DE TRAVAIL (Montants bruts/Régime 6 jours/semaine)

Indemnités d'incapacité primaire

Sans charge de famille	64,27 €
Avec charge de famille	81,10 €
Cohabitant	49,29 €

Indemnités d'invalidité (après 1 an)

Sans assimilation		Avec assimilation	
Sans charge de famille	64,27 €	Sans charge de famille	64,27 €
Avec charge de famille	81,10 €	Avec charge de famille	81,10 €
Cohabitant	49,29 €	Cohabitant	55,10 €

Aide aux familles - allocation pour aide d'une tierce personne

29,97 € par jour

DROIT PASSERELLE

En cas de faillite ou pour difficultés économiques

Montants mensuels (12 mois maximum sur la carrière)

Sans charge de famille	1.671,01 €
Avec charge de famille	2.088,11 €

En cas d'interruption forcée

Sans charge de famille		Avec charge de famille	
Moins de 7 jours	0 €	Moins de 7 jours	0 €
Entre 7 et 13 jours	417,75 €	Entre 7 et 13 jours	522,03 €
Entre 14 et 20 jours	835,51 €	Entre 14 et 20 jours	1.044,06 €
Entre 21 et 27 jours	1.253,26 €	Entre 21 et 27 jours	1.566,08 €
28 jours ou plus	1.671,01 €	28 jours ou plus	2.088,11 €

MATERNITÉ ET PATERNITÉ

Allocation de maternité

A temps plein

Les 4 premières semaines	908,11 €
À partir de la 5ème semaine	830,59 €

A mi-temps

Les 4 premières semaines	454,05 €
À partir de la 5ème semaine	415,30 €

Allocation de paternité et de naissance

Interruption d'un jour complet	105,60 €
Interruption d'un demi-jour	52,80 €

Allocation d'adoption ou de congé parental d'accueil

Allocation hebdomadaire	633,61 €
-------------------------	----------

Aide à la naissance dans le cadre du congé de paternité

Montant forfaitaire de 135 € pour l'achat de titres-services.

Aide à la maternité

Jusqu'à 105 titres-services, selon la durée du congé de maternité.

Prestations familiales

La gestion et le paiement des allocations familiales sont assurés par la [Caisse d'allocations familiales CAMILLE](#).

Camille,
VOTRE CAISSE
D'ALLOCATIONS
FAMILIALES.



Découvrez Camille en scannant le QR code !

DEUIL ET DIFFICULTÉS FAMILIALES

Allocation d'aidant proche

Interruption totale	1.671,01 €
Interruption partielle	835,51 €

Allocation de deuil

Allocation journalière	105,60 €
------------------------	----------

Note d'info | Indépendant

Cette note est informative. Elle constitue un bref aperçu des droits et obligations du starter et de l'indépendant.

E.R. : Jean-Benoît Le Boulengé - Caisse d'assurances sociales UCM asbl agréée par arrêté royal du 27 décembre 1967 - BCE n° BE 0409 089 679 RPM Liège division Namur - FSMA 18700A - chaussée de Marche, 637 - 5100 Namur (Wierde). Tél. : 081/32.07.05 - cas@UCM.be - UCM.be